Lextenso
Annonces & Formalités

Petites affiches
Gazette du Palais
Quotidien Juridique
Les Affiches Versaillaises
La Loi
Odal
Oplec

Justificatif de parution

Justificatif généré le 27/07/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 27/07/2023
Département : (94) Val-de-Marne
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/688865
N° d'annonce : 688865

KEHINA

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €

Siège social : 123 Quai Jules Guesde 94400 VITRY-SUR-SEINE

488 425 463 R.C.S. Créteil

Suivant décisions du 31/05/2023, l'associé unique a :

– Constaté l'augmentation de capital de 5.038.000 € pour le porter à 5.046.000 € ;

– Constaté la réduction de capital de 5.038.000 € pour le ramener à 8.000 € ;

Mention sera faite au RCS de Créteil.

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeNBoqR0r
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeNBoqR0r

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)